

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Brézé – Saint-Cyr-en-Bourg

Siège social : Mairie de Brézé - 13 rue du Stade

49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07

Fax : 02.41.51.62.99

Mail : [bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr](mailto:bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

mercredi de 9h30 à 12h

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2018 - 2019

Cantine – Accueil périscolaire – Transports  
École publique « Le Chat Perché »  
École publique de Saint-Cyr-en-Bourg

*À remettre au SIVOS Brézé – Saint-Cyr-en-Bourg (Mairie de Brézé)  
Par mail ou courrier (en mains propres ou dans la boîte aux lettres)*

**IMPÉRATIVEMENT avant le 25 juin 2018**

**NOM DE LA FAMILLE :**

---

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### Les parents

Père

Mère

NOM : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Tél. domicile : .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Tél. portable : .....

Tél. professionnel : .....

Tél. professionnel : .....

Mail : .....

Mail : .....

Caisse <sup>1</sup> :            CAF            MSA

Caisse <sup>1</sup> :            CAF            MSA

Autre (préciser) : .....

Autre (préciser) : .....

n° d'allocataire <sup>2</sup> : .....

n° d'allocataire <sup>2</sup> : .....

Autorité parentale :     oui     non

Autorité parentale :     oui     non

### Autre représentant légal

NOM : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Tél. domicile : .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Tél. portable : .....

Tél. professionnel : .....

Tél. professionnel : .....

Mail : .....

Mail : .....

Caisse <sup>1</sup> :            CAF            MSA

Caisse <sup>1</sup> :            CAF            MSA

Autre (préciser) : .....

Autre (préciser) : .....

n° d'allocataire <sup>2</sup> : .....

n° d'allocataire <sup>2</sup> : .....

Autorité parentale :     oui     non

Autorité parentale :     oui     non

## CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

### Services cantine et garderie

- Prélèvement automatique
- Chèque, espèces ou carte bancaire directement auprès de la Trésorerie municipale de Saumur – 31 rue Seigneur
- Par Internet via [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) (page de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques)

**IMPORTANT** : le paiement par Internet et le prélèvement automatique ne peuvent pas se cumuler.

<sup>1</sup> rayer la mention inutile

<sup>2</sup> à remplir dans tous les cas quel que soit le quotient familial

## Enfant(s) scolarisé(s) aux écoles

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

Masculin  Féminin ..... Classe (sept. 2018) : .....

Observations particulières que vous jugerez nécessaires à porter à notre connaissance : .....

.....  
.....

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

Masculin  Féminin ..... Classe (sept. 2018) : .....

Observations particulières que vous jugerez nécessaires à porter à notre connaissance : .....

.....  
.....

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

Masculin  Féminin ..... Classe (sept. 2018) : .....

Observations particulières que vous jugerez nécessaires à porter à notre connaissance : .....

.....  
.....

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

Masculin  Féminin ..... Classe (sept. 2018) : .....

Observations particulières que vous jugerez nécessaires à porter à notre connaissance : .....

.....  
.....

**Les élèves des classes de maternelle, CP et CE1** seront scolarisés à l'École du Chat Perché de Brézé.

**Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2** seront scolarisés à l'École de St-Cyr-en-Bourg.

Fait à : .....

Signatures :

Le :

## TRANSPORTS

Les navettes sont GRATUITES entre les deux écoles. Le détail des horaires se trouve dans le règlement intérieur page 11. Un accompagnateur sera présent au cours des trajets.

Merci de cocher la formule choisie (celle-ci pourra être changée en cours d'année)

- Mon ou mes enfants utiliseront régulièrement la navette le :
- lundi     mardi     jeudi     vendredi
- Mon ou mes enfants utiliseront occasionnellement la navette.  
J'informe le SIVOS au plus tard la veille avant 12h00 (le vendredi avant 12h00 pour le lundi) de sa présence, par téléphone ou mail : [bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr](mailto:bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr)

## CANTINE

Le détail des horaires se trouve dans le règlement intérieur page 7.

Merci de cocher la formule choisie (celle-ci pourra être changée en cours d'année)

- Mon ou mes enfants utiliseront régulièrement le service de cantine le :
- lundi     mardi     jeudi     vendredi
- Mon ou mes enfants mangeront à la cantine occasionnellement.  
J'informe le SIVOS au plus tard la veille avant 12h00 (le vendredi avant 12h00 pour le lundi) de sa présence, par téléphone ou mail : [bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr](mailto:bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr)

Tout repas pourra être annulé ou réservé jusqu'à la veille (le vendredi pour le lundi) **avant 12h00**. Tout repas réservé et non annulé sera facturé. Les réservations ou annulations devront être faites **auprès du SIVOS exclusivement** (les demandes effectuées auprès des écoles ou des responsables de cantine ne seront pas prises en compte).

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le détail des horaires se trouve dans le règlement intérieur page 9.

Les élèves effectueront la garderie à l'école de leur commune de rattachement.

Merci de cocher la formule choisie (celle-ci pourra être changée en cours d'année)

- Mon ou mes enfants seront régulièrement présents à la garderie le :
- |                                     |                                |                               |
|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> lundi :    | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> soir |
| <input type="checkbox"/> mardi :    | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> soir |
| <input type="checkbox"/> jeudi :    | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> soir |
| <input type="checkbox"/> vendredi : | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> soir |
- Mon ou mes enfants seront présents à la garderie occasionnellement.  
J'informe le SIVOS au plus tard la veille avant 12h00 (le vendredi avant 12h00 pour le lundi) de sa présence, par téléphone ou mail : [bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr](mailto:bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr)

Fait à : .....

Signatures :

Le :

## AUTORISATION PARENTALE D'HOSPITALISATION

Sous réserve d'en être préalablement informés, nous, soussignés .....

Père et mère de l'enfant (des enfants) : .....

Autorisons le SIVOS de Brézé – Saint-Cyr-en-Bourg à effectuer le transfert à l'hôpital par un service d'urgences (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation sur notre (nos) enfant(s) désigné(s) ci-dessus, pendant les temps de garderie, cantine et transports.

**Autre personne à contacter** : (NOM, Prénom) .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Nous insistons sur le fait qu'en cas de changement, le SIVOS devra être prévenu le plus rapidement possible.

Fait à : .....

Signatures :

Le :

## DROIT A L'IMAGE

Nous, soussignés (NOM, Prénom) : .....

**autorisons – n'autorisons pas** (barrer la mention inutile)

Le SIVOS de Brézé – Saint-Cyr-en-Bourg via les agents communaux  
**à photographier – à filmer** (barrer la mention inutile)

Notre (nos) enfant(s) (NOM, Prénom, Classe) : .....

**et de publier – exposer – diffuser** (barrer la mention inutile)

La photographie ou le film représentant l'enfant pour les usages suivants :

- publication dans les livrets communaux (gazette, bulletins municipaux des deux communes) et les sites internet des communes
- présentation d'une activité pédagogique ou périscolaire

Cette autorisation n'est valable que pour l'année scolaire en cours. La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de votre (vos) enfant(s), ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre (nos) enfant(s) est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photographie si nous le jugeons utile.

Fait à : .....

Signatures :

Le :

**En cas d'impossibilité de notre part à venir chercher notre (nos) enfant(s), autorisons les personnes désignées ci-dessous à effectuer cette démarche, une pièce d'identité pourra être demandée :**

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Fait à : .....

Signatures :

Le :

**CANTINES**  
**École publique « Le Chat Perché »**  
**École publique de Saint-Cyr-en-Bourg**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**1) DÉFINITION :**

La cantine scolaire s'adresse aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2.  
Les enfants peuvent y manger régulièrement ou occasionnellement.

**2) HORAIRES D'OUVERTURE :**

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 12h00 à 13h15 (mêmes horaires sur les deux sites)

**3) ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT :**

Les enfants sont accueillis dans la salle de cantine scolaire. Les repas sont confectionnés par un prestataire de services et le conditionnement se fait sous le principe de la liaison froide.

Pour pouvoir fréquenter la cantine :

- l'enfant doit être à jour dans ses vaccinations et les parents doivent fournir l'autorisation d'hospitalisation au SIVOS ainsi que la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccins,
- les parents doivent avoir **complété et déposé le dossier d'inscription** au SIVOS,
- les parents doivent **être à jour dans le règlement** de leurs factures.

**4) OBLIGATIONS DES PARENTS :**

- Les parents doivent veiller à ce que les enfants n'apportent pas à la cantine des objets dangereux (cutters, couteaux, ...). Ces objets seront d'ailleurs confisqués.
- Les agents communaux en charge de la cantine ne seront pas tenus responsables de la perte ou du vol des bijoux portés par les enfants (responsabilité parentale).
- Les parents s'engagent à tenir informé le SIVOS en cas de maladie (épilepsie, asthme, ...) ou allergies alimentaires de l'enfant. La prise de médicaments est interdite sauf si un protocole a été mis en place.
- Il est rappelé que la cantine est un service et non une obligation du SIVOS et par conséquent, les factures doivent être réglées à la date indiquée.
- Pour les personnes qui ont fait le choix du prélèvement automatique : après 2 refus de prélèvements nous n'utiliserons plus ce mode de paiement et les parents seront dans l'obligation de régler leur facture directement à la Trésorerie de Saumur ou par Internet.

**5) DISCIPLINE :**

La détérioration volontaire du matériel et le mauvais comportement donneront lieu à des sanctions adaptées.

## 6) TARIFS (\*) :

Les tarifs des repas ont été fixés par le Conseil syndical comme suit :

	SIVOS (familles de Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg)		Hors SIVOS	
	Tarif réduit (QF < à 600)	Tarif plein	Tarif réduit (QF < à 600)	Tarif plein
Maternelle (PS MS GS)	1,48 €	2,96 €	2,96 €	4,03 €
Primaire (du CP au CM2)	1,53 €	3,06 €	3,06 €	4,13 €
Adulte	5,00 €			

**(\*) il est possible que les tarifs évoluent en cours d'année scolaire.**

Tout repas réservé est dû, il ne pourra en aucun cas être remboursé.

L'ajout ou la suppression de repas devra être signalé au SIVOS au plus tard la veille avant 12h00. Pour le repas du lundi, au plus tard le vendredi avant 12h00.

Lors des vacances scolaires (sauf vacances d'été), pour le repas du jour de reprise, l'ajout ou la suppression devra être fait au plus tard le vendredi précédent avant 12h00.

**L'apport d'un repas confectionné par les parents (type pique-nique en dehors des sorties scolaires) est STRICTEMENT INTERDIT. Aucune inscription ne pourra être faite le matin même pour le repas du midi.**

Les parents recevront une facture mensuelle qui sera à régler au Trésor Public :

- par prélèvement automatique
- directement à la Trésorerie de Saumur en chèque ou en espèces
- par Internet (paiement sécurisé)

Afin de bénéficier du tarif réduit, vous devez impérativement nous fournir l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF (ou la caisse versant les prestations familiales). Tout changement de situation doit **obligatoirement être signalé** aux services de la CAF ainsi qu'au SIVOS

Le SIVOS utilise l'appli Cdap (ex CAFpro) pour la consultation des quotients familiaux :

n'accepte pas l'utilisation par le SIVOS de l'appli Cdap



Le(s) représentant(s) légal(aux)

Date :

Signature(s) :

La Présidente,  
Nathalie VASSEUR



## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

### École publique « Le Chat Perché » École publique de Saint-Cyr-en-Bourg

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### 1) DÉFINITION :

La garderie périscolaire est une structure d'accueil, avant et après l'école, qui s'adresse aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Elle permet d'assurer la garde des enfants régulièrement ou occasionnellement.

#### 2) HORAIRES D'OUVERTURE :

- École du Chat Perché

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 7h15 à 8h40 et de 16h10 à 18h30

- École de Saint-Cyr-en-Bourg

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 7h15 à 8h50 et de 16h20 à 18h30

#### 3) ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT :

Les enfants sont accueillis dans l'enceinte des écoles.

Chaque enfant pourra trouver une activité qui lui conviendra, à savoir :

- lecture, jeux de société, puzzles ...
- dessin, coloriage, décoration ...
- jeux d'extérieur quand le temps le permet
- commencement de certains travaux scolaires, en sachant que la garderie n'est pas une étude surveillée

Pour pouvoir fréquenter l'accueil périscolaire :

- l'enfant doit être à jour dans ses vaccinations et les parents doivent fournir l'autorisation d'hospitalisation au SIVOS ainsi que la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccins,
- les parents doivent avoir **complété et déposé le dossier d'inscription** au SIVOS,
- les parents doivent **être à jour dans le règlement** de leurs factures.

#### 4) OBLIGATIONS DES PARENTS :

- Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'entrée de la garderie.
- Les parents doivent personnellement reprendre leur(s) enfant(s) le soir au même endroit. S'ils ne peuvent se déplacer, ils doivent fournir **une autorisation écrite** à la personne qui vient chercher l' (les) enfant(s) et **prévenir le SIVOS**.
- Les parents doivent veiller à ce que les enfants n'apportent pas à la garderie des objets dangereux (cutters, couteaux, ...). Ces objets seront d'ailleurs confisqués.
- Les agents communaux en charge de la garderie ne seront pas tenus responsables de la perte ou du vol des bijoux portés par les enfants (responsabilité parentale).
- Les parents s'engagent à tenir informé le SIVOS en cas de maladie (épilepsie, asthme, ...) ou allergies alimentaires de l'enfant. La prise de médicaments est interdite sauf si un protocole a été mis en place.

- Il est rappelé que la garderie est un service et non une obligation du SIVOS et par conséquent, les factures doivent être réglées à la date indiquée.
- Pour les personnes qui ont fait le choix du prélèvement automatique : après 2 refus de prélèvements nous n'utiliserons plus ce mode de paiement et les parents seront dans l'obligation de régler leur facture directement à la Trésorerie de Saumur ou par Internet.

#### 5) DISCIPLINE :

La détérioration volontaire du matériel et le mauvais comportement donneront lieu à des sanctions adaptées.

#### 6) TARIFS :

Les tarifs de la garderie ont été fixés par le Conseil syndical, comme suit :

	Tarif réduit (QF < à 600)	Tarif plein
La ½ heure	0,50 €	0,60 €
La première ½ heure du soir (le goûter est inclus à partir de 16h30)	0,70 €	0,80 €

La garderie est **gratuite** et prise en charge par le SIVOS comme suit :

	Ecole du Chat Perché				
	De 7h15 à 7h30	De 7h30 à 8h30	De 8h30 à 8h40	De 16h10 à 16h30	De 16h30 à 18h30
Temps gratuit, non facturé	X		X	X	
Temps facturé		X			X

	Ecole de Saint-Cyr-en-Bourg				
	De 7h15 à 7h30	De 7h30 à 8h30	De 8h30 à 8h50	De 16h20 à 16h30	De 16h30 à 18h30
Temps gratuit, non facturé	X		X	X	
Temps facturé		X			X

Toute ½ heure commencée est considérée due.

Les parents recevront une facture mensuelle qui sera à régler au Trésor Public :

- par prélèvement automatique
- directement à la Trésorerie de Saumur en chèque ou en espèces
- par Internet (paiement sécurisé)

Afin de bénéficier du tarif réduit, vous devez impérativement nous fournir l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF (ou la caisse versant les prestations familiales). Tout changement de situation doit **obligatoirement être signalé** aux services de la CAF ainsi qu'au SIVOS

Le SIVOS utilise l'appliquatif Cdap (ex CAFpro) pour la consultation des quotients familiaux :

n'accepte pas l'utilisation par le SIVOS de l'appliquatif Cdap

**La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire.**



Le(s) représentant(s) légal(aux)

Date :

Signature(s) :

La Présidente,  
Nathalie VASSEUR

## TRANSPORTS

École publique « Le Chat Perché »  
École publique de Saint-Cyr-en-Bourg

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### 1) DÉFINITION :

Les navettes gratuites s'adressent aux enfants scolarisés en maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Ce transport est assuré par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire via Agglobus qui stipule que les navettes ne pourront fonctionner qu'à partir de dix élèves.

**L'inscription au service de transport scolaire est subordonnée à l'enregistrement de vos enfants sur le site internet d'Agglobus <http://www.agglobus.fr/transports-scolaires/inscription>. L'inscription doit être faite entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet 2018. Au-delà la majoration de 10 % prévue par Agglobus vous sera facturée (sauf pour les familles qui arrivent en cours d'année).**

#### 2) HORAIRES DES NAVETTES :

		MATERNELLE CP CE1			CE2 CM1 CM2		
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Matin	Saint-Cyr-en-Bourg	Heure de départ	8h25	Brézé	Heure de départ	8h35
		Brézé	Heure d'arrivée	8h35	Saint-Cyr-en-Bourg	Heure d'arrivée	8h45
	Soir	Brézé	Heure de départ	16h15	Saint-Cyr-en-Bourg	Heure de départ	16h25
		Saint-Cyr-en-Bourg	Heure d'arrivée	16h25	Brézé	Heure d'arrivée	16h35

#### 3) ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT :

Les enfants seront pris en charge par le personnel communal qui s'assurera que les enfants inscrits prennent la navette. Un accompagnateur sera présent durant chaque trajet.

#### 4) OBLIGATIONS DES PARENTS :

- Il est impératif que les enfants soient à l'heure pour le départ des navettes. En cas de retard, les parents devront acheminer leurs enfants par leurs propres moyens, à l'école de destination.
- Les navettes étant assurées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire les enfants devront être titulaires d'un titre de transport. Vous trouverez en pièce jointe le dossier d'inscription.
- L'enfant doit être à jour dans ses vaccinations et les parents doivent fournir l'autorisation d'hospitalisation au SIVOS ainsi que la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccins.

- Les parents doivent avoir complété et déposé le dossier d'inscription complet au SIVOS.
- Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, un enfant ne pourra pas utiliser la navette sans inscription préalable.
- Les parents s'engagent à prévenir le SIVOS, au plus tard la veille avant 12h00, de l'absence ou de la présence de leurs enfants.
- Le SIVOS ne sera pas tenu responsable de la perte ou du vol des bijoux portés par les enfants (responsabilité parentale).

**5) DISCIPLINE :**

La détérioration volontaire du matériel et le mauvais comportement donneront lieu à des sanctions adaptées.

**6) SÉCURITÉ :**

Une assurance individuelle « accident et responsabilité civile » est demandée pour chaque enfant.  
En cas d'accident d'un enfant, les parents seront avertis.

**7) TARIFS :**

Les navettes proposées sont gratuites.

Le(s) représentant(s) légal(aux)

Date :

Signature(s) :

La Présidente,  
Nathalie VASSEUR



# CANTINE

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**  
**Référence unique de mandat :**

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIVOS Brézé - Saint-Cyr-en-Bourg à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIVOS.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER  
SEPA

**FR 02 CAN 815EFB**

**DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**



**Nom, prénom :**  
**Adresse :**

**Code postal :**  
**Ville :**  
**Pays :**

**DESIGNATION DU CREANCIER**

**Nom : SIVOS Brézé - Saint-Cyr-en-Bourg**  
**Adresse :13 RUE DU STADE**

**Code postal :49260**  
**Ville :BREZE**  
**Pays : France**

<b>DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER</b>	
<small>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</small>	<small>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</small>
	

**Type de paiement :**

Païement récurrent/répétitif	<input checked="" type="checkbox"/>	
Païement ponctuel	<input type="checkbox"/>	

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

**DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :**

**Nom du tiers débiteur :**

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

**En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIVOS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SIVOS.**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

# GARDERIE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIVOS Brézé - Saint-Cyr-en-Bourg à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIVOS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER  
SEPA

FR 02 GAR 815EFB

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : SIVOS Brézé - Saint-Cyr-en-Bourg
Adresse :13 RUE DU STADE
Code postal :49260
Ville :BREZE
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :	Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
--------------------	--	--

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

Rappel :

**En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIVOS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SIVOS.**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

# Liste des documents à joindre pour que le dossier soit complet

- L'intégralité du dossier complété daté et signé.
- Les règlements intérieurs datés et signés.
- La copie des pages du carnet de santé concernant les vaccinations\*.
- l'assurance individuelle « accident et responsabilité civile » (à fournir en septembre si votre assurance ne vous la délivre pas avant)\*.
- L'attestation de quotient familial pour les familles qui souhaitent bénéficier des tarifs réduits.
- En cas de paiement par prélèvement automatique : les mandats de prélèvement SEPA qu'il faudra compléter et signer + un RIB. (uniquement pour les familles qui n'utilisaient pas ce mode de paiement pour l'année scolaire 2017/2018 ou en cas de changement de compte bancaire)

Le dossier doit être impérativement déposé au SIVOS

Soit par courrier (en mains propres ou dans les boîtes aux lettres)

Soit par mail : [bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr](mailto:bienvenue.mairiebreze@wanadoo.fr)

**avant le 25 juin 2018**

*\* Ces documents sont à transmettre uniquement au SIVOS, les copies seront transmises aux écoles par nos soins.*

**RAPPEL :** l'inscription au service de transport scolaire est subordonnée à l'enregistrement de vos enfants via le site internet d'Agglobus <http://www.agglobus.fr/transports-scolaires/inscription>. L'inscription doit être faite entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet 2018. Au-delà la majoration de 10 % prévue par Agglobus vous sera facturée (sauf pour les familles qui arrivent en cours d'année).